

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour appareils à gaz ¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.I), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux appareils à gaz, dans le sens de l'art. 2, al. 2, de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.II). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le **seco** ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

8 décembre 2000

seco – Direction du travail
Installations et appareils techniques

M. Berthoud

¹ Voir également FF **1995** III 1341, **1996** I 336, **1996** III 126, **1996** V 502, **1997** IV 503, **1999** 8988

Normes techniques pour appareils à gaz

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 30-1-2	Appareils de cuisson domestiques utilisant les combustibles gazeux – Partie 1-2: sécurité – appareils comportant des fours et/ou des grilloirs à convection forcée	00/C 294/02
EN 30-2-2	Appareils de cuisson domestiques utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-2: utilisation rationnelle de l'énergie – appareils comportant des fours et/ou des grilloirs à convection forcée	00/C 294/02
EN 89	Appareils de production d'eau chaude par accumulation pour usages sanitaires utilisant les combustibles gazeux	00/C 294/02
EN 89:1999/A1	Appareils de production d'eau chaude par accumulation pour usages sanitaires utilisant les combustibles gazeux	00/C 294/02
EN 203-1:1992/A2	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 1: règles générales de sécurité	00/C 294/02
EN 416-1	Tubes radiants suspendus à monob brûleur à usage non domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 1: sécurité	00/C 294/02
EN 419-1	Appareils surélevés de chauffage à rayonnement lumineux au gaz, à usage non domestique – Partie 1: sécurité	00/C 294/02
EN 437:1993/A2	Gaz d'essais – pressions d'essais – catégories d'appareils	00/C 294/02
EN 461	Spécifications pour les appareils fonctionnant exclusivement aux gaz de pétrole liquéfiés – appareils de chauffage non domestiques non raccordés avec un débit calorifique ne dépassant pas 10 kW	00/C 294/02
EN 483	Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux — chaudières des types C dont le débit calorifique nominal est inférieur ou égal à 70 kW	00/C 294/02
EN 509	Appareils à effet décoratif de combustion utilisant les combustibles gazeux	00/C 294/02
EN 656	Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux – chaudières de type B dont le débit calorifique nominal est supérieur à 70 kW mais inférieur ou égal à 300 kW	00/C 294/02
EN 777-1	Tubes radiants suspendus à multibrûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 1: système D, sécurité	00/C 294/02
EN 777-2	Tubes radiants suspendus à multibrûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 2: système E, sécurité	00/C 294/02
EN 777-3	Tubes radiants suspendus à multibrûleurs à usage non domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 3: système F, sécurité	00/C 294/02
EN 1319:1998/A2	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux à usage	00/C 294/02
EN 1458-1	Sèche-linge domestique à tambour rotatif à chauffage direct utilisant les combustibles gazeux, de type B22D et B23D, de débit calorifique nominal ne dépassant pas 6 kW – Partie 1: sécurité	00/C 294/02

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 1458-2	Sèche-linge domestiques à tambour rotatif à chauffage direct utilisant les combustibles gazeux, de type B22D et B23D, de débit calorifique nominal ne dépassant pas 6 kW – Partie 2: utilisation rationnelle de l'énergie	00/C 294/02
EN 12309-1	Appareils de climatisation et/ou pompes à chaleur à absorption fonctionnant au gaz de débit calorifique sur PCI inférieur ou égal à 70 kW – Partie 1: sécurité	00/C 294/02
EN 12752-1	Sèche-linge de type B à tambour utilisant les combustibles gazeux de débit calorifique nominal ne dépassant pas 20 kW – Partie 1: sécurité	00/C 294/02
EN 12752-2	Sèche-linge de type B à tambour utilisant les combustibles gazeux, de débit calorifique nominal ne dépassant pas 20 kW – Partie 2: utilisation rationnelle de l'énergie	00/C 294/02

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.12.2000
Date	
Data	
Seite	5636-5638
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 042

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.